

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Ce n'est pas aussi simple.

M. Lambert: Le député a partie liée avec l'Alberta, mais de toute évidence, il n'y est jamais allé.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Si, j'y suis allé.

M. Lambert: Alors il n'a pas écouté les gens. Je l'invite à passer deux ou trois week-ends dans ma circonscription. Je veillerai à ce qu'il les écoute.

Troisièmement, le premier ministre a promis d'adopter une stratégie industrielle propre à créer des emplois, à favoriser la croissance économique et à permettre aux Canadiens de reprendre les rênes de leur économie.

Je sais que le député de Hamilton Mountain (M. Deans) va parler de la stratégie industrielle quand son tour viendra. Nous n'avons toujours pas vu la stratégie industrielle du gouvernement, une stratégie propre à créer des emplois. Au contraire, nous avons vu disparaître de plus en plus d'emplois. Dans ma province, nous allons perdre cette année, à cause du programme énergétique national, ce programme insensé, environ 40,000 emplois rémunérateurs.

J'ai écouté les propos stupides du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), quand il nous a lu le journal *Oilweek* pour tenter de nous convaincre du nombre de forages en cours. Il s'agit des contrats de l'année dernière, monsieur l'Orateur. Lorsque les nouveaux programmes de 1981 entreront en vigueur, ce ne sera plus la même chose. Il faut du temps pour démonter un derrick. Combien de temps peut-on le laisser inutilisé? Le ministre devrait écouter les gens de la profession qui d'ailleurs sont des Canadiens. Plus de 90 p. 100 du matériel de forage du Canada appartient à des Canadiens, mais ils le déménagent au sud de la frontière. C'est ce que nient les autruches d'en face, des vrais autruches. Elles ne savent pas à quoi ressemble une installation de forage ou de service. On les déménage et les hommes qui les transportent aux États-Unis ne peuvent pas travailler là-bas, parce que les Américains ne laissent pas les Canadiens entrer sur leur marché du travail. Par conséquent, ces hommes seront un double fardeau pour l'économie. D'abord, ils perdent des emplois très bien payés et nous perdons aussi l'argent de leurs impôts, ensuite ils ont toujours une hypothèque à rembourser et jusqu'ici ils avaient quelque chose à apporter à la collectivité. Quand ils reviendront, ils toucheront des prestations d'assurance-chômage. C'est donc un double coup pour l'économie canadienne.

Nous vivons dans le monde imaginaire de l'obsession constitutionnelle, qui relègue au dernier plan l'inflation, le chômage, la création d'emplois et la politique industrielle.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Malgré leur absence de la Chambre, je félicite le whip du gouvernement et son adjoint pour avoir remédié à une situa-

Initiatives parlementaires—Motions

tion assez pénible qui a régné presque tout l'après-midi. Il est exact que de temps à autre il y a eu plus de 20 députés en Chambre, mais pendant une bonne partie du temps nous étions bien au-dessous du quorum. J'ai été tenté de le signaler. Mais je m'en suis abstenu. J'espère que nous aurons 20 députés ici jusqu'à 5 heures.

● (1600)

M. Lambert: Vous êtes également en faute, Stanley.

M. Collenette: Monsieur l'Orateur, je ne puis laisser passer l'observation du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) sans la relever. Il est peut-être exact qu'il n'y a jamais eu 20 députés en Chambre cet après-midi, mais il y en a beaucoup dans le couloir. Le Règlement ne leur interdit absolument pas d'entrer s'il y a contrôle du quorum. Je ne voudrais pas que le député induise la population en erreur...

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. La présidence n'a pas été appelée à contrôler le quorum cet après-midi, et ces propos ne sont pas dans le sujet. Nous passons aux mesures d'initiative parlementaire.

[Français]

Comme il est 4 heures de l'après-midi, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir, avis de motions, bills publics et bills privés.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS

[Français]

M. l'Orateur adjoint: La motion n° 24 inscrite au nom du député de Durham-Northumberland (M. Lawrence) est-elle réservée du consentement unanime?

Des voix: Réservée.

M. l'Orateur adjoint: La motion n° 25 inscrite au nom du député de Cumberland-Colchester (M. Coates) est-elle réservée du consentement unanime?

Des voix: Réservée.

M. l'Orateur adjoint: La motion n° 27 inscrite au nom du député de York-Sunbury (M. Howie) est-elle réservée du consentement unanime?

Des voix: Réservée.

M. l'Orateur adjoint: La motion n° 28 inscrite au nom du député de Selkirk-Interlake (M. Sargeant) est-elle réservée du consentement unanime?

Des voix: Réservée.